

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

SECRETMINISTERE DE LA JUSTICE
& DE LA LEGISLATION

ANNEE 1968 - N° 313 /PR-MJL

DIRECTION DE L'ADMINISTRAT-
TION GENERALE - PERSONNELLE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la proclamation du 17 Juillet 1968 approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968;

VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret N°234/PR-SGG du 16 Août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;

VU la Loi N°65/5 du 20 Avril 1965 portant Statut de la Magistrature et textes modificatifs subséquents ;

VU la Loi N°65-3 du 20 Avril 1965 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature;

VU le Décret N°153/PR-MJL du 22 Mai 1967 portant nomination de Monsieur AMINOU Mouinou dans le Corps de la Magistrature Dahoméenne;

SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

APRES avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa Séance du 7.10.68

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE

ARTICLE 1er.— Monsieur AMINOU Mouinou, Magistrat de 3ème grade 3ème échelon précédemment Juge au Tribunal de Première Instance de Cotonou, est nommé Conseiller par Intérim à la Cour d'Appel de Cotonou.

ARTICLE 2.— Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre des Finances de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de sa signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.—

Fait à COTONOU, le 16 Octobre 1968

Par le Président de la République
Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Légis-
lation,

Issaka DANGOU

Emile Derlin Zinsou

AMPLIATIONS:

PR	5	
CS.....	5	
MJL.....	10	
SGG	4	
CF	2	
Trésor	1	IAA 1 - DEP 2
PG	2	Gde Chanc. 1
PCA	2	Dtion Stat. 2
PR-SC	1	SGM 10 - DCCT 1
DC (Solde)....	1	DN 1. DB 1 - CSM 2 -

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,